



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2018**

Le **lundi 5 novembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN à François CRAMILLY, Franck LEBRET à Martine LANGLOIS, Robin DAVID à Daniel ROUSSEL

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

**REFORME DES MODALITES D'INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES:
CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTROLE - CM/18/117**

Il est exposé au Conseil Municipal que pour réformer le processus d'inscription sur les listes électorales et lutter contre les non-inscriptions et les mal-inscriptions constatées lors des derniers scrutins, un répertoire électoral unique (REU) géré par l'Insee, va être mis en place en 2019, aux seules fins de gestion du processus électoral.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la Commission communale de révision des listes électorales n'existera plus : Monsieur le Maire sera responsable de la révision des listes électorales qui n'aura plus lieu une fois par an, mais tout au long de l'année avec la possibilité de s'inscrire jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant chaque scrutin (et non plus au 31 décembre de l'année précédente).

En cas de recours contentieux des décisions du Maire, une Commission de contrôle sera chargée de statuer.

La Commission de contrôle, pour les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement, est composée :

- de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

- de deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

La liste des conseillers municipaux doit être transmise par le Maire au Préfet avant le 31 décembre prochain afin qu'elle puisse être nommée officiellement dès le 1^{er} janvier 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DESIGNE au sein de la commission de contrôle des opérations électorales au 1^{er} janvier 2019 :

- pour la liste « Le Trait, ensemble et autrement »
 - Marie-Elise CAREL
 - Christian LETEURTRE
 - Daniel ROUSSEL

- pour la liste « Pour vous, Le Trait avance »
 - Jean-Marie ALINE
 - Vincent SGARLATA

Envoyé en préfecture le 09/11/2018

Reçu en préfecture le 09/11/2018

Affiché le



ID : 076-217607092-20181105-934_CM_18_117-DE

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
07 novembre 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

